



Urbanistes Sans Frontières

Communiqué

Paris, le 14 juin 2017

Urbanisme innovant pour une meilleure adaptation au changement climatique

**USF présente cinq projets d'urbanisme innovant réalisés en France
au Congrès mondial de Metropolis à Montréal du 19 au 22 juin 2017**

Le XII^e Congrès mondial de Metropolis – Association mondiale des grandes métropoles – rassemblera les décideurs des grandes villes du monde entier, ainsi que les acteurs publics, institutionnels, privés, communautaires et académiques afin de :

- **Promouvoir** les déclarations et messages politiques importants de la communauté des maires du monde entier ;
- **Présenter** et reconnaître les bonnes pratiques urbaines à l'échelle mondiale ;
- **Enrichir** le débat entre les différents acteurs de la gestion urbaine grâce à des pratiques de réseautage innovatrices.

Dans cette démarche l'ONG USF exposera les projets sélectionnés pour le prix USF du Développement Durable.

Pour le Prix USF du Développement Durable 2016, plus de 200 projets d'urbanisme innovant ont été examinés par un Jury constitué de membres de l'ONG USF, issus du monde professionnel, et de représentants des associations nationales reconnues dans le domaine de l'environnement, de l'art urbain ainsi que des institutions.

Le jury d'USF a sélectionné le top 10 des projets qui présentent des propositions ou des démarches en matière de développement durable et d'adaptation au changement climatique. Sur ces dix projets, cinq projets représentant cinq territoires différents de France sont qualifiés pour être exposés en format A0. Il s'agit des projets suivants :

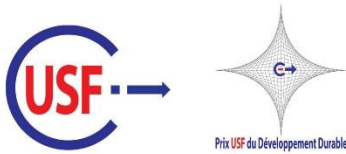
- **SCOT du Boulonnais (Communauté d'Agglomération du Boulonnais)**
- **Ecocité Clermont Métropole (Le Grand Clermont)**
- **Quartier durable Lyon-Confluence à Lyon (Métropole de Lyon)**
- **Eco-quartier de l'Union à Roubaix/Tourcoing/Wattrelos (Métropole Européenne de Lille)**
- **Eco-quartier ZAC de la Jaguère à Rezé (Nantes Métropole)**

Ces projets sont des exemples à partager et à promouvoir dans le domaine de l'urbanisme innovant et l'adaptation au changement climatique. En effet, les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique. En ce sens, la France a vu émerger de multiples démarches innovantes, allant des politiques publiques très en amont des projets jusqu'à la réalisation concrète de bâtis et quartiers exemplaires. Les cinq projets sélectionnés sont présentés ci-après.

Par ailleurs, lors de ce congrès mondial de Metropolis, la présidente d'USF est invitée à intervenir dans le cadre d'une table ronde sur le thème "Nouvelles approches pour la participation citoyenne et la transparence".

Contact : Maggie Cazal, Présidente-Fondatrice d'USF - 0603328347

URBANISME INNOVANT POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



PROJET LAURÉAT

Nom du projet : SCOT du Boulonnais
Type : Schéma de Cohérence Territoriale
Lieu : Boulogne-sur-Mer, C.A. du Boulonnais (62)
État : Approuvé en septembre 2013

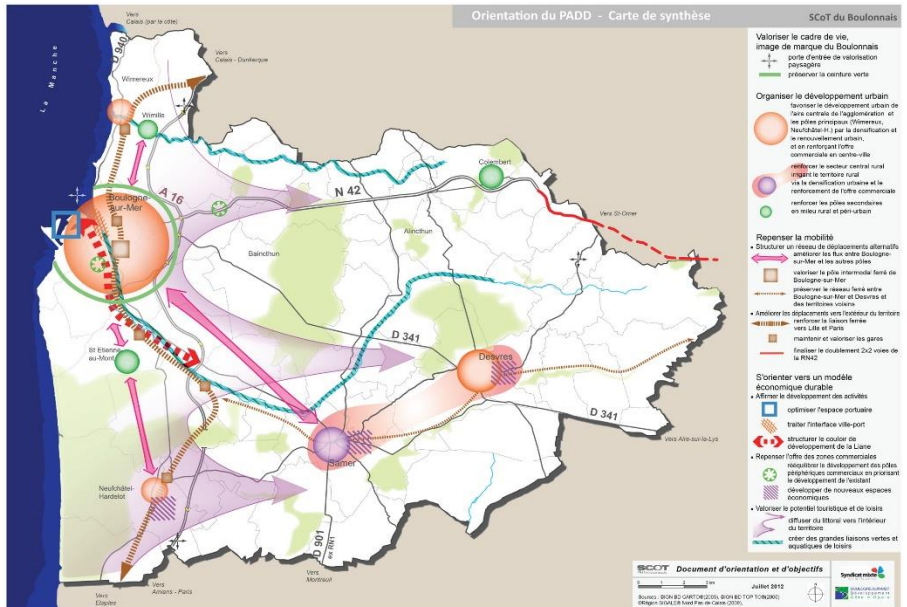
UN PROJET DE TERRITOIRE CONCERTÉ

Approuvé le 2 septembre 2013, le Schéma de Cohérence Territoriale du Boulonnais (SCOT), expression d'une ambition d'aménagement et de développement durable, marque une étape dans l'aménagement du territoire du Boulonnais situé au cœur du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale et du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale.

Outil essentiel pour préparer l'avenir du Boulonnais, le SCOT permet de faire face aux évolutions sociales et démographiques, économiques et environnementales. Il pose les fondements d'un projet collectif de développement, porteur d'une nouvelle attractivité pour le territoire et, pour atteindre ses objectifs, repense les modes d'organisation et d'aménagement. Il limite l'étalement urbain, économise le foncier agricole et contribue à protéger les paysages littoraux, forestiers ou bocagers du Boulonnais.

Engageant le territoire pour les dix prochaines années, il a été réalisé par le Syndicat Mixte du SCOT du Boulonnais dans un souci de concertation forte, d'une part avec les élus et habitants de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) et la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS) et d'autre part avec les partenaires institutionnels : mise en place d'un site internet, création de lettres thématiques, expositions et réunions publiques ont rythmé le temps de l'élaboration du SCOT.

L'ensemble du travail technique et de la concertation a été mené par Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale, agence d'urbanisme et de développement économique du Boulonnais.



UNE AMBITION ENVIRONNEMENTALE

Construire une économie durable et diversifiée, attirer de nouveaux habitants et des jeunes actifs à l'horizon 2020 pour maintenir l'équilibre social et générationnel, et préserver et mettre en valeur le cadre de vie, image de marque du Boulonnais et toile de fond du projet ont été les trois grands axes du projet.

Outre la protection des espaces naturels, la mise en œuvre de la trame verte et bleue et les mesures prises pour l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et le traitement des déchets, le SCOT du Boulonnais est caractérisé par une volonté forte de maîtrise de la périurbanisation. Ainsi, une diminution par trois de la consommation foncière nécessaire pour la production de logement a été mise en place par rapport à la consommation foncière constatée au cours des dix années précédant le SCOT.

Cette ambition qui bénéficie au maintien des terres agricoles a nécessité un travail volontariste vers une urbanisation au sein des tissus urbains existants, un traitement des espaces en friche et une augmentation de la densification.

Parallèlement, les élus du territoire ont souhaité qu'un travail soit mené sur la place et le développement de la nature en ville afin que la densification de la ville ne se fasse pas au détriment de celle-ci et, qu'au contraire elle s'accompagne d'une amélioration du cadre de vie pour les habitants.

CHIFFRES CLÉS
 53 communes sur une superficie de 453 km²
 141 001 habitants au recensement de 2006
 densité : 313 habitants/km²

ORIENTATION 2
 Rétablir l'équilibre interne du territoire et promouvoir un territoire solidaire

SCOT du Boulonnais

PRESERVER PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT

Les enjeux

Pour garantir la pérennité des ressources du territoire et conserver sa diversité de paysages, le SCOT doit mettre en place un certain nombre de mesures indispensables pour garantir son image de marque.

Préserver et développer paysages et environnement

Le SCOT tend à limiter la périurbanisation afin de préserver les terres agricoles soumises à une forte pression foncière. Il interdit également l'urbanisation dans les espaces naturels protégés à l'exception d'aménagements légers.

Gérer durablement

Afin de préserver le territoire face à l'épuisement des ressources et à la qualité de l'eau, les grands boisements doivent être gérés, l'énergie solaire et éolienne priorisée ou encore la capacité des stations de traitement augmentée.

Transports et développement durable

Pour réduire la pollution, les modes doux comme le vélo, les transports en commun tout comme les covoiturages sont à privilégier. Ainsi, afin d'inciter ces modes de déplacement, des itinéraires piétons et cyclables, sécurisés et continus, seront développés au sein des espaces urbains et des villages.

URBANISME INNOVANT POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



PROJET LAURÉAT

Nom du projet : ÉcoCité Clermont Métropole
Type : Démarche Ville de Demain
Lieu : Territoire du Grand Clermont (63)
Maitre d'ouvrage : Le Grand Clermont
État : En cours (2010-2020)

FABRIQUER LE STANDARD DE LA VILLE DE DEMAIN, DURABLE ET SOLIDAIRE

Le Grand Clermont (108 communes, 420 000 habitants, 2 Parcs Naturels Régionaux) porte l'héritage des stigmates de l'étalement urbain. Sa croissance s'est traduite en grande partie par un développement périurbain sous forme d'habitat pavillonnaire fragilisant un patrimoine paysager et environnemental exceptionnel (Volcans d'Auvergne, terres fertiles de Limagne, Val d'Allier, coteaux secs d'agglomération, ...).

L'ÉcoCité Clermont Métropole donne le cap pour accueillir 50 000 habitants d'ici 2030. Afin de promouvoir une métropole économe en espaces, en ressources et en énergies, le Grand Clermont prône un modèle de développement en archipel avec une agglomération centrale et des pôles de vies au sein d'un écrin de verdure. Cette organisation doit permettre de renforcer la proximité et la mixité entre des lieux d'habitat, d'emploi, de savoir, de culture, de détente, d'agriculture de proximité, ...

La réussite de cette ambition passe par la régénération urbaine du cœur métropolitain marqué par d'importantes friches industrielles mutables.

Le secteur de l'entre-deux ville, laboratoire de l'ÉcoCité, concentre des initiatives innovantes et exemplaires d'un point de vue urbain, énergétique, social, écologique, économique et d'implication citoyenne pour une contamination vertueuse. L'objectif est d'expérimenter de nouveaux modes de faire la ville et des pratiques duplicables.



CLERMONT MÉTROPOLE EN ACTION

Le plan d'actions (2010-2020) concourt à la sobriété énergétique, la maîtrise des risques naturels, la progression de la nature en ville, aux nouveaux usages dans les mobilités. A titre d'exemple, on peut retenir les actions démonstratrices suivantes :

Lycée Saint-Jean à énergie positive

Réalisation d'un bâtiment bio climatique (label Bepos Effinergie) «objectif 0 carbone et 0 énergie fossile» (électricité photovoltaïque / éolienne, dispositifs de rafraîchissement naturels, récupération des eaux pluviales, réduction des déchets à la source). Première pièce urbaine reconquise d'un nouveau quartier à haute qualité environnementale.
 Porteur : Conseil Régional d'Auvergne

Eclairage public optimisé

Système de télégestion de l'éclairage public permettant la télécommande et la télésurveillance de 15 000 points lumineux représentant des économies de 40%.
 Porteur : Ville de Clermont-Ferrand

Véhicule Individuel Public Autonome (VIPA)

Expérimentation d'un véhicule sans chauffeur utilisable sur courtes distances, sur un principe d'ascenseur horizontal.
 Porteur : Ligier Automobiles

Système d'alerte météorologique

Déploiement de radars pluviométriques à haute résolution pour suivre l'évolution des orages et améliorer le système d'alerte.
 Porteur : Michelin

Centre de Distribution Urbain (CDU)

Une plate-forme de livraisons propres permettant la mutualisation des messageries en centre-ville et une meilleure gestion du dernier kilomètre.

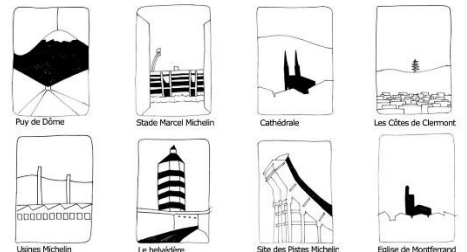
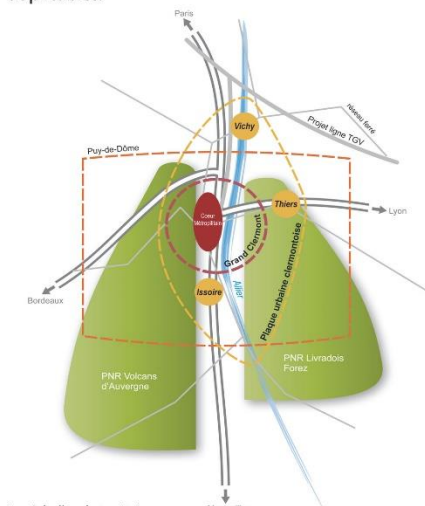


Schéma des enjeux issu de l'Atelier Projet Urbain et Paysage de la FNAU, du 21 au 23 mars 2012

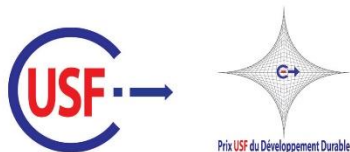


Les échelles du territoire
 Réalisation : Agence d'Urbanisme et de Développement / Grand Clermont

CHIFFRES CLÉS
 108 communes / 420 000 habitants actuellement
 objectif +50 000 habitants en 2030
 2 Parcs Naturels Régionaux
 Plan d'actions sur 10 ans : 2010-2020



URBANISME INNOVANT POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Lyon Confluence .fr

GRAND LYON
la métropole



PROJET LAURÉAT

Nom du projet : Lyon Confluence

Type : Quartier Durable

Lieu : Métropole de Lyon (69)

Maitre d'ouvrage : Grand Lyon la Métropole, SPL Lyon Confluence

Etat : Premières réalisations en 2003

LA CONFLUENCE, TERRITOIRE DURABLE D'EXCEPTION

La Confluence, ce sont 150 hectares situés entre Rhône et Saône dans le prolongement de l'hypercentre de Lyon. Conquis sur les eaux, il a longtemps accueilli des activités industrielles et logistiques qui en limitaient l'attrait. Le projet urbain a une ambition : doubler le centre-ville de Lyon, dans le respect du plan Climat. Dès son origine, La Confluence a été envisagée avec une ambition environnementale forte.

OBJECTIF «ZERO CARBONE» EN 2030

Tous les bureaux et logements de La Confluence répondent à des cahiers des charges très stricts en matière de HQE (Haute Qualité Environnementale), notamment concernant la performance énergétique des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables. Par exemple, l'îlot P ou «Hikari» («lumière» en japonais) est un ensemble de trois bâtiments mixtes (bureaux, logements, commerces) à énergie positive (BEPOS). Il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. La Confluence mise aussi sur la création d'un réseau de chauffage urbain alimenté par une chaufferie bois qui cogènera de la chaleur et de l'électricité.

LUMIÈRE NATURELLE À TOUS LES ÉTAGES

C'est la règle fixée par l'aménageur : les logements doivent bénéficier d'un minimum d'ensoleillement le 21 décembre et d'un minimum d'ombre le 21 juin. Les objectifs sont : offrir du confort aux habitants et limiter la consommation énergétique grâce à l'éclairage et au chauffage naturels.

PLACE À LA NATURE

Le projet a doté le territoire d'espaces publics généreux : parc de Saône et ses 14 ha de jardins aquatiques, place nautique de 4 ha accueillant une biodiversité grandissante. Dans le futur quartier du Marché, tous les espaces publics feront la part belle au végétal. Et plus au Sud, le Champ offrira un espace vert d'un type inédit à Lyon.



Partenariat Lyon-Confluence /WWF : les pandas en balade dans le jardin aquatique Ouagadougou
© Laurence Danière (SPL Lyon Confluence /WWF) - 2015



UNE VILLE MARCHABLE, LIEU DES NOUVELLES MOBILITÉS

La Confluence laisse une place maîtrisée à la voiture pour éviter la congestion du quartier et améliorer la qualité de vie en ville. Conçue comme une nouvelle façon de vivre la ville, La Confluence se veut un quartier marchable où les équipements et commerces sont accessibles à pied. Le stationnement sera mutualisé.

UNE VILLE POUR TOUS QUI FAVORISE LES MIXITÉS

L'aménagement de La Confluence s'attache à réaliser la préconisation de la Conférence de Bristol de 2005 : «Un quartier durable est une zone de mixité fonctionnelle développant un esprit de quartier, c'est un endroit où les personnes veulent vivre et travailler, maintenant et dans le futur».

PARTENARIATS

La SPL est engagée dans des partenariats structurants lui permettant de porter toujours plus loin son ambition de ville intelligente et durable.



Place nautique pendant le Temps des Cerises
© L.Danière / SPL Lyon Confluence - 2013

En 2005, les îlots ABC sont lauréats du programme européen «Concerto» récompensant les efforts faits en matière d'efficacité énergétique et d'emploi d'énergie renouvelable.

En 2010, WWF labellise La Confluence, premier quartier durable WWF de France.

En 2011, est signé un partenariat entre le Grand Lyon et le NEDO (New Energy and industrial technology Development Organization) japonais pour doter La Confluence d'un projet démonstrateur «Lyon Smart Community». A notamment été réalisé par Bouygues dans ce cadre l'îlot démonstrateur «Hikari», lauréat du programme européen EU FP7 «next generation energy saving measures in the built environment» aux côtés de la SPL Lyon Confluence.

En 2015, Lyon, Munich et Vienne sont lauréats de l'appel «Smart Cities and Communities» dans le cadre de H2020, programme européen de financement de la recherche et de l'innovation sur la période 2014-2020.

Enfin, La Confluence porte un volet important du dossier EcoCité de la Métropole de Lyon.

CHIFFRES CLÉS

Territoire du projet : 150 ha / Foncier mutable : 70 ha
2 phases : 2003-2018 / 2010-2025
1 000 000 m² construits / 25% de logements sociaux
25 000 emplois et 16 000 habitants à terme



Îlot P Hikari et Place Nautique - Conception : Kengo Kuma
© J. Boucherat (SPL Lyon Confluence) - 2015

URBANISME INNOVANT POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



PROJET LAURÉAT

Nom du projet : ÉcoQuartier de l'Union
 Type : ÉcoQuartier
 Lieu : Roubaix/Tourcoing/Watrelos, Métropole lilloise (59)
 Concédant : Métropole Européenne de Lille
 Aménageur : SEM Ville Renouvelée
 État : En cours (achèvement 2022)

80 HECTARES SE TRANSFORMENT EN MÉTROPOLE LILLOISE

Situé sur les villes de Roubaix, Tourcoing et Watrelos en métropole lilloise, l'Union est un quartier qui pousse. Ses 80 hectares ont été massivement occupés par des activités industrielles. Ils se transforment en un morceau de ville à part entière, avec des logements, des entreprises, des commerces et des équipements collectifs. Les bâtiments réhabilités dialoguent avec les premières constructions neuves. 140 entreprises, 2200 salariés, 150 habitants et 120 étudiants font déjà vivre l'EcoQuartier.

UN MOTEUR ÉCONOMIQUE POUR REDYNAMISER LE TERRITOIRE

Cœur des textiles techniques autour du CETI, pôle majeur des industries créatives via la Plaine Images, centre mondial des sports collectifs avec Kipsta, l'Union se veut un moteur économique pour le territoire. L'idée est de réinterpréter l'histoire en regardant vers l'avenir: ainsi la filière textiles innovants est une manière de poursuivre l'histoire de l'industrie textile mais aussi une opportunité de développement économique et de retournement d'image.

L'ancienne usine Vanoutryve a ainsi été reconvertie en un cluster centré sur l'image et les industries numériques. Aujourd'hui, 1380 salariés, chercheurs et étudiants font vivre le site de la Plaine Image, avec 90 structures implantées.



Plan masse de l'Ecoquartier - Reichen et Robert & Associés

UN ÉCOQUARTIER ÉVOLUTIF

S'ajoute une deuxième ambition complémentaire: être un véritable écoquartier, un quartier agréable à circuler, à travailler, à vivre.

Cette approche lui a valu l'obtention du Grand prix national écoquartier en 2011, confirmée en 2013 par la distinction «écoquartier engagé dans la labellisation». Les principes sont formalisés dans le «Référentiel Dynamique développement durable», régulièrement actualisé au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Cet EcoQuartier s'appuie sur les principes suivants : mixité, nature en ville, conservation du patrimoine, gestion de la pollution, mobilité, ambition énergétique, gouvernance et participation.

Le développement durable pour l'Union n'est pas la mise en avant de la qualité technique environnementale en soi mais une conception reposant sur une approche globale et transversale.

Il s'agit de regarder les éléments du projet via une approche croisée. Par exemple, articuler performance énergétique des bâtiments et prix raisonnables afin de pouvoir combiner qualité énergétique et mixité sociale.

CHIFFRES CLÉS
 80 ha de projet
 450 000 m² SHON
 3500 habitants et 6000 salariés à terme
 Investissement 210 Millions d'euros
 Grand prix national écoquartier en 2011
 Diplôme «écoquartier engagé dans la labellisation» depuis 2013



En 2009, le canal de Roubaix a réouvert à la navigation de plaisance. Il participe à la trame bleue et s'associe à la trame verte pour relever le défi du développement de la biodiversité et de l'installation de la nature en ville.



11 jardins transitoires ont été mis en place sur l'Union par des habitants, étudiants et associations afin de s'approprier à court terme les espaces du site durant le temps long des travaux.



La tour Terken, bâtiment phare de l'ancienne brasserie Terken, est devenue le totem du Kipstadium, siège mondial de Kipsta. Sur la droite de la photo, la chaufferie urbaine biomasse de Roubaix.

URBANISME INNOVANT POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



PROJET LAURÉAT

Nom du projet : ZAC de la Jaguère
Type : ÉcoQuartier
Lieu : Rezé, Métropole nantaise (44)
Maitre d'ouvrage : Ville de Rezé / Nantes Métropole
Etat : En cours

L'ÉCOQUARTIER À REZÉ : IMAGINER CE QUE POURRAIT ÊTRE LA VILLE DE DEMAIN

A Rezé, 3e ville de la métropole nantaise, le premier écoquartier se construit sur une ancienne terre maraîchère. 850 logements sortiront de terre dans les dix prochaines années, charte environnementale à l'appui.

Des constructions orientées en fonction du soleil pour bénéficier au maximum d'une source d'énergie naturelle gratuite, des voies réservées exclusivement aux piétons et aux vélos propices à une circulation apaisée et sécurisée, des espaces aménagés de telle sorte qu'ils favorisent les relations sociales, 10 des 17,5 hectares de la zone constructible dédiés aux espaces verts.

La nouvelle zone d'aménagement urbain de la Jaguère répond à des exigences liées à des performances énergétiques, environnementales et sociales. La Ville a souhaité mettre en œuvre les principes qu'elle défend dans son agenda 21.

«Nous avons voulu dans ce projet mettre en exergue tous les aspects d'une politique soutenable d'aménagement d'un nouveau quartier de près de 900 logements. À Rezé, nous sommes attentifs à ce que peut devenir la ville de demain. Ici, nous parlons d'urbanisme apaisé. Il s'agit de relever le défi du logement dans une ville agréable, verte, dotée de services publics, de lieux communs de partage...», déclare le maire de Rezé, Gérard Allard.

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET MIXITÉ URBAINE

A cette fin, une charte d'objectifs environnementaux a été signée entre la Ville et l'aménageur, Loire Océan Développement. Ce qui signifie que tout acquéreur de terrain - promoteur ou particulier - a l'obligation de soumettre son projet et de prendre en compte l'avis des experts missionnés par l'aménageur de la ZAC de la Jaguère sur les questions de maîtrise des énergies, de l'utilisation des éco-produits lors de la construction, de la gestion des déchets, le respect des espaces naturels, le développement des transports alternatifs à la voiture.



Outre le volet environnemental, la ZAC répond aussi à des principes de mixité urbaine. Le projet comprend la réalisation de 850 logements, en collectif ou maisons de ville, dont 25% en location sociale, 25% en accession abordable et 50% en accession libre. Cette diversité du parc, couplée à la maîtrise des prix souhaitée par la Ville, permettra de répondre aux besoins en logements de tous types et de favoriser l'accès à la propriété des ménages en quête de leur premier achat.

UN « MODÈLE EXEMPLAIRE »

Fin 2014, Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a remis à la municipalité le «diplôme» de l'engagement du projet de la Jaguère dans la labellisation nationale. Grâce à l'expertise favorable du ministère, le projet bénéficie d'un accompagnement des services de l'État (DREAL). Il faudra attendre 2017 pour savoir si oui ou non la ZAC de la Jaguère bénéficiera du label écoquartier.

Fin avril 2015, la ministre s'est déplacée à Rezé pour découvrir le chantier de la Jaguère qu'elle a qualifié de «modèle exemplaire de mixité urbaine et d'aménagement durable».

CHIFFRES CLÉS

Territoire du projet : 17 ha
7 ha d'espaces verts
856 logements (25% logement social)
1800 habitants à terme
Investissement 21 500 000 euros
Engagé dans la labellisation Ecoquartier depuis 2014

